
**ASSOCIATION RÉGIONALE DE
SOCCER CONCORDIA INC.
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 OCTOBRE 2017**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'Association Régionale de Soccer Concordia Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Association Régionale de Soccer Concordia Inc.**, qui comprennent le bilan au 31 octobre 2017, et les états de résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association Régionale de Soccer Concordia Inc. au 31 octobre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Ponzo, Facciola, Quagliari

Comptables professionnels agréés

Montréal, Québec
Le 14 février 2018

Comptables professionnels agréés auditeurs - Comptables agréés permit No. A112925

ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER CONCORDIA INC.**4****BILAN**Au 31 octobre 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse (note 3)	269 383	156 691
Comptes à recevoir - Clubs et regroupements	503 692	423 258
Frais payés d'avance	77 259	100 256
	850 334	680 205
Immobilisations corporelles (note 4)	19 769	32 626
	870 103	712 831
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	50 340	54 398
Remises gouvernemental à payer	2 931	-
Dépôts de garantie des clubs et regroupements	32 885	28 555
Revenus perçus d'avance	634 503	495 854
	720 659	578 807
ACTIFS NETS		
Non affectés	87 233	72 432
Affectés pour l'aide aux clubs/juveniles	12 135	2 135
Affectés pour projets d'envergure ou manques à gagner	50 076	59 457
	149 444	134 024
	870 103	712 831

Engagements (note 8)

Pour le conseil,



Président



Trésorier

ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER CONCORDIA INC.
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
 De l'exercice terminé le 31 octobre 2017

5

	Affectés pour l'aide au clubs/juvéniles \$	Affectés pour projets d'envergure ou manques à gagner \$	Non affectés \$	Total 2017 \$	Total 2016 \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 135	59 457	72 432	134 024	144 227
Excédent des produits sur les charges (Excédent des charges sur les produits)	-	(9 381)	24 801	15 420	(10 203)
Affectations d'origine interne (Note 5)	10 000	-	(10 000)	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	12 135	50 076	87 233	149 444	134 024

ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER CONCORDIA INC.**6****RÉSULTATS**De l'exercice terminé le 31 octobre 2017

	2017	2016
	\$	\$
PRODUITS		
Affiliations	497 855	483 820
Compétitions	948 645	909 638
Dossiers techniques	400 969	344 792
Commandites et subventions (note 6)	131 265	135 944
Dossiers administratifs (note 7)	69 730	74 213
Intérêts et autres	6 713	2 980
	2 055 177	1 951 387
CHARGES		
Affiliations	182 368	177 115
Compétitions	652 976	642 025
Administration	579 691	557 694
Dossiers administratifs (note 7)	139 740	185 201
Fonctionnement	66 693	50 118
Dossiers techniques	402 427	336 108
Frais bancaires et financiers	4 364	491
Mauvaises créances (recouvrement)	(1 359)	(786)
Amortissements	12 857	13 624
	2 039 757	1 961 590
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		
(EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	15 420	(10 203)

ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER CONCORDIA INC.

7

FLUX DE TRÉSORERIEDe l'exercice terminé le 31 octobre 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (Excédent des charges sur les produits)	15 420	(10 203)
Éléments hors caisse		
Amortissement	12 857	13 624
Variations d'éléments du fonds de roulements	84 415	(49 049)
Provenance des liquidités	112 692	(45 628)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles	-	(1 507)
Utilisation des liquidités	-	(1 507)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	112 692	(47 135)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	156 691	203 826
LIQUIDITÉS À LA FIN	269 383	156 691

1 – STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association est constituée en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies du Québec, son but est de promouvoir le sport de soccer.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les Associations sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes indiquées ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipements	Dégressif	20%
Logiciels et équipements Informatiques	Dégressif	20%
Équipement secteur technique	Linéaire	3 ans
Toile de fond	Linéaire	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Estimations comptables

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction effectue des estimations et des présomptions qui affectent le montant inscrit au titre de l'actif et du passif, la divulgation d'éléments d'actif éventuel et d'élément de passif à la date des états financiers et le montant inscrit au titre de revenu et de frais au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Dons sous forme de fournitures et de services

L'Association a pour politique d'omettre la valeur des services rendus sans rétribution par les bénévoles et les fournitures offertes par les commanditaires, lesquels fournitures et services doivent être considérés comme partie intégrante des activités de l'Association. Pour le présent exercice, il est impossible d'évaluer les services fournis gratuitement par les bénévoles et les fournitures reçues des commanditaires. Si une évaluation avait été possible, ce montant aurait été appliqué aux postes de produits et charges appropriées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les dépôts à terme que l'Association dont l'échéance n'excède pas trois mois de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers de l'Association sont détenus à des fins de transactions. Ils sont évalués initialement à la juste valeur marchande et ultérieurement au coût après amortissement.

Les valeurs comptables de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes à recevoir, des fournisseurs et des dépôts de garantie correspondent à une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

L'Association gère son portefeuille de dépôts à terme en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Situation fiscale

L'Association est exemptée aux fins de l'application de la législation fiscale.

3 – ENCAISSE

	2017	2016
	\$	\$
Petite caisse	500	500
Encaisse à la banque	119 537	119 651
Chèques en circulation	(87 777)	(73 595)
Comptes épargne générant des intérêts au taux de 0,9%	237 123	110 135
Encaisse aux livres, net	269 383	156 691

4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement	2017	2016
	\$	cumulé	\$	\$
		\$	Valeur	Valeur
			nette	nette
Mobilier et équipements	77 130	76 097	1 033	1 291
Logiciels et équipements				
Informatiques	66 920	55 687	11 233	14 041
Équipement secteur technique	28 062	21 869	6 193	15 547
Toile de fond	2 184	874	1 310	1 747
	174 296	154 527	19 769	32 626

5 – AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Fonds de réserve pour projets d'envergure ou manques à gagner

Le 15 novembre 2005, le conseil d'administration a créé un fonds de réserve pour répondre aux responsabilités corporatives. Ce fond servira à des projets d'envergure tels que la création et la gestion d'un centre de soccer intérieur, ou à pallier au manque à gagner. Le fond était financé principalement par une contribution de chaque joueur, entraîneur et moniteur des catégories juvéniles.

	2017	2016
	\$	\$
Produits		
Membres	-	-
Charges		
Administration et représentation	9 381	17 114
Excédent	(9 381)	(17 114)

Fonds de réserve pour l'aide aux clubs/juveniles

	2017	2016
	\$	\$
Produits		
Membres senior hors région	9 705	9 135
Charges		
Aide au juvénile	9 705	7 000
Excédent	-	2 135

Le Conseil d'administration a autorisé un transfert de 10 000 \$ du fonds non-affecté au « fonds affecté pour l'aide aux clubs/juveniles » afin d'en faire bénéficier les clubs entre autres en formation pour les administrateurs et pour maintenir l'aide aux jeunes.

6 – COMMANDITES ET SUBVENTIONS

Le poste Commandites et subventions est de 131 265 \$ (135 944 \$ en 2016) incluant la subvention de la Ville de Montréal au montant de 109 140 \$ (109 140 \$ en 2016). Cette subvention est appliquée dans les charges au poste administration au montant de 28 550 \$, au poste stages et formations au montant de 15 505 \$ et au poste arbitrage au montant de 65 085 \$.

7 – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Les produits reliés aux dossiers administratifs incluent des montants perçus de l'arbitrage (R.S.E.Q.), de la Ville de Montréal pour les terrains et autres activités divers.

Les charges reliées aux dossiers administratifs incluent des frais de promotions et de représentations, subvention juvéniles, l'arbitrage (R.S.E.Q.) et les frais de terrain de la Ville de Montréal, incluant les charges reliées au centre de soccer intérieur.

8 – ENGAGEMENTS

L'Association est engagée d'après un contrat de location échéant en mai 2021 à verser une somme de 7 758 \$ pour une photocopieuse. Les montants exigibles pour les quatre prochains exercices sont 2 216 \$ en 2018, 2019 et 2020 et 1 110 \$ en 2021.

9 – MARGE DE CRÉDIT

L'Association a une marge de crédit d'un montant maximum de 50 000 \$ au taux de base plus 4,5%. La convention de crédit est renégociable annuellement. Au 31 octobre 2017, la marge de crédit est inutilisée.

10 – RISQUES FINANCIERS

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 octobre 2017.

Risque de crédit

L'Association consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Elle effectue de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association est exposé à ce risque principalement en regard à ses comptes fournisseurs et frais courus. Ce risque est réduit à cause des sommes importantes en encaisse.

Risque de taux d'intérêt

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à un taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variable assujettissent l'Association à un risque de flux de trésorerie. Ce risque est relié à la marge de crédit.

11 – ÉCHANGES DE SERVICES

Dans le cadre de l'entente de gestion du stade de soccer de Montréal entre l'ARSC et la ville de Montréal, y est incluse une entente d'échanges de services annuels totalisant 58 850 \$. Les échanges de services sont évalués selon leur juste valeur.